

Comité consultatif sur l'application des droits

Dixième session
Genève, 23 – 25 novembre 2015

EXPÉRIENCE DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA EN MATIÈRE DE PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, NOTAMMENT AU MOYEN DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION À L'INTENTION DES POUVOIRS PUBLICS ET DES JEUNES

*Document établi par M. Ion TIGANAS, vice-directeur général, Office national de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI) et par Mme Natalia Mogol, chef adjointe du Département des marques et des dessins et modèles industriels à l'AGEPI et chef adjointe de l'observatoire sur l'application des droits de propriété intellectuelle**

RÉSUMÉ

Le présent document décrit les progrès notables accomplis par la République de Moldova dans le cadre de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle. Les activités ont été principalement axées sur trois objectifs : la création d'une législation équilibrée en matière de propriété intellectuelle; le renforcement du cadre institutionnel relatif à la propriété intellectuelle et les efforts d'éducation et de sensibilisation du public. En conclusion, le document indique quels sont les principaux aspects à prendre en considération, selon l'expérience de la République de Moldova, afin de créer un environnement propice au respect et à l'application des droits de propriété intellectuelle.

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'OMPI ou de ses États membres.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document résume certaines des principales réussites qu'a connues la République de Moldova dans l'application des droits de propriété intellectuelle. En 2003, avec l'adoption de la première stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, le gouvernement a établi trois grandes priorités : l'adoption d'un système législatif équilibré, la mise en place d'un cadre institutionnel solide et, dernier élément et non des moindres, la sensibilisation de la société au respect de la propriété intellectuelle.

II. ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION ÉQUILBRÉE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2. Depuis que la République de Moldova a signé la plupart des conventions internationales en matière de propriété intellectuelle et qu'elle a déclaré que l'intégration européenne était un vecteur de sa politique étrangère, elle a harmonisé sa législation avec les dispositions de ces conventions internationales et avec les directives pertinentes de l'Union européenne (UE).

3. Pour l'AGEPI, il était important de concevoir un système de la propriété intellectuelle reposant sur une vision analytique et stratégique. C'est pour cela qu'en 2012, la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle jusqu'à 2020 a été adoptée, avec l'assistance de l'OMPI. Cette stratégie s'accompagne d'un plan d'action sur trois ans. Celui-ci prévoit plus de 100 activités, dont 30 portent sur l'objectif stratégique relatif à la prévention de la contrefaçon et du piratage et à la lutte contre ces phénomènes. Dans le cadre des préparatifs du prochain plan d'action sur trois ans, un bilan a été fait et il a été constaté que seuls deux éléments du premier plan d'action n'avaient pas été réalisés, ce qui constitue un très bon indicateur.

4. Au fil des années, des lois particulières ont été conçues pour chaque type de protection de la propriété intellectuelle et une section distincte de chacune de ces lois est consacrée à l'application des droits de propriété intellectuelle. Des procédures relatives à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle sont donc en place pour les titulaires de droits, qui peuvent demander des moyens de recours, notamment des mesures correctives, des mesures alternatives ou des mesures de sensibilisation.

5. Le Code pénal prévoit trois infractions en matière de propriété intellectuelle. D'une manière générale, la sanction appliquée peut être : une amende pouvant s'élever jusqu'à 10 000 dollars É.-U.; une peine prévoyant jusqu'à 240 heures de travaux d'intérêt général; la mise en cessation d'activité de la société ou une peine de trois à cinq ans de prison.

6. En conséquence, la République de Moldova est dotée d'un système juridique moderne et équilibré, qui offre aux titulaires de droits des instruments juridiques pour protéger leurs droits et qui permet également aux pouvoirs publics d'appliquer des mesures d'intervention légales, notamment des procédures d'office.

III. RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL

7. Un autre objectif stratégique a trait à la mise en place d'instances compétentes et au renforcement de leurs capacités institutionnelles. Il aura fallu 10 ans pour créer des services chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle au sein des organismes publics concernés. Aujourd'hui, les services de douane, la police et le ministère public sont dotés de services spécialisés, dont la tâche principale est de lutter contre la contrefaçon et le piratage. En outre, des cadres spécialisés ont été recrutés pour des zones territoriales données.

8. En République de Moldova, l'application des droits de propriété intellectuelle aux frontières est très efficace. Sur la base d'une demande d'intervention en ligne et sans aucune autre formalité supplémentaire, les titulaires de droits bénéficient d'une protection à la frontière

sans devoir payer une quelconque taxe ou mesure de sécurité. Les douaniers, qui ont accès à des systèmes d'information sur les risques et aux bases de données officielles de l'office national de la propriété intellectuelle, sont dans l'obligation de suspendre la procédure de dédouanement et d'autoriser les titulaires de droits à entamer une procédure judiciaire lorsque des marchandises sont soupçonnées d'être des contrefaçons. Cette possibilité est largement utilisée par les titulaires de droits étrangers. Dans un avenir proche, les systèmes d'information des services de douane de la République de Moldova et ceux de la Roumanie et de l'Ukraine devraient être interconnectés afin de prévenir dans une mesure encore plus large le trafic de produits de contrefaçon.

9. La protection des droits de propriété intellectuelle sur le marché national est rendue possible par des services spécialisés relevant de la police et du ministère public, dont les principales responsabilités ont trait aux activités suivantes : prévention de la contrefaçon et du piratage, enquêtes, poursuites et application des sanctions. Les affaires pénales sont présentées aux tribunaux. Grâce aux efforts déployés, une coopération efficace entre la police, d'une part, et les titulaires de droits ou les associations les représentant, d'autre part, a été établie.

10. En cas de violation de leurs droits, les titulaires de droits peuvent se tourner vers le système judiciaire en déposant une requête auprès des tribunaux de district, dont les décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès de quatre cours d'appel et de la Cour suprême de justice. Chaque année, le système judiciaire examine plus de 100 affaires d'atteinte à des droits de propriété intellectuelle et la procédure dure environ un an. Ce processus est contrôlé par l'observatoire sur l'application des droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommé "l'observatoire"). Selon l'analyse annuelle effectuée par l'observatoire, on peut affirmer que le système judiciaire en place est fondé sur des principes justes et légitimes.

11. L'observatoire a été créé en 2010. Ses membres sont des représentants des pouvoirs publics, des titulaires de droits et des associations non gouvernementales dans le domaine de la propriété intellectuelle. Un petit groupe d'experts rassemble et analyse les données afin de faciliter la coopération entre les pouvoirs publics concernés et d'offrir un forum de discussion aux experts, aux pouvoirs publics et aux titulaires de droits. Ainsi, le dernier sujet examiné dans ce contexte concernait la procédure de destruction des produits contrefaits. Par ailleurs, l'observatoire a des responsabilités en matière de formation, de sensibilisation et d'enseignement.

12. Chaque année, il publie un rapport national sur l'application des droits de propriété intellectuelle en République de Moldova, qui comprend une analyse détaillée de la situation relative à la contrefaçon et au piratage, des statistiques, des prévisions et des recommandations.

13. L'observatoire a également un autre objectif, qui est de créer un système d'information pour le partage des données entre certaines administrations. Afin de prévenir la contrefaçon et le piratage et de lutter contre ces phénomènes, ce système permet aux pouvoirs publics de mieux coordonner leurs actions et d'interagir plus facilement, en ligne, avec les titulaires de droits.

IV. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

14. Pour ce qui est des deux objectifs stratégiques susmentionnés, des progrès notables ont été accomplis et les résultats escomptés ont été atteints. Pour le troisième objectif stratégique, à savoir l'éducation et la sensibilisation du public, les progrès sont plus lents. Dans les faits, la sensibilisation du public constitue la tâche la plus importante et la plus complexe et celle comportant le plus de risques. En effet, une campagne mal planifiée aurait inévitablement des conséquences désastreuses. D'un autre côté, une approche équilibrée et stratégique peut avoir des effets surprenants.

15. S'agissant de la sensibilisation du public, un pas dans la bonne direction a été fait en 2011 avec la création du site Web www.stoppirateria.md. Ce site est administré par l'observatoire et contient des informations en roumain, en anglais et en russe. Il est actualisé chaque jour et représente une plate-forme d'information unique destinée à prévenir la contrefaçon et le piratage et à lutter contre ces phénomènes en République de Moldova.

16. Par ailleurs, il a été décidé que des campagnes nationales de grande envergure devraient être organisées une fois tous les deux ans. La première de ces campagnes, lancée en 2012, avait un caractère général et s'adressait au grand public à travers le pays et par tous les moyens de communication. Bien que cette campagne ait été une grande réussite, il a été décidé que les campagnes ultérieures devraient s'adresser à des publics distincts.

17. En conséquence, la dernière campagne s'est adressée aux lycéens (15-18 ans) de Chisinau, la capitale de la Moldova. Son message était positif. Les termes "responsabilité pénale", "sanction", "amende" ou "prison" ont été exclus au profit de termes comme "création", "innovation" et "avantages". La campagne avait trois objectifs : sensibiliser les jeunes à la nécessité de respecter les droits de propriété intellectuelle, les informer sur les effets négatifs de la contrefaçon et du piratage et évaluer leur perception de ces phénomènes. Elle a été menée pendant trois mois en 2014, durant lesquels des équipes de l'AGEPI se sont rendues chaque jour dans un ou deux lycées. Si ce projet devait initialement concerner 50 lycées, des visites ont finalement été menées dans 68 lycées dispensant un enseignement en roumain, en russe ou en anglais et des discussions se sont tenues avec 6400 étudiants (contre 5000 initialement prévus). Presque 6000 lycéens ont indiqué, dans leurs réponses aux questionnaires, ce qu'ils pensaient de la contrefaçon et du piratage (l'objectif visé étant de 4500 lycéens). Tous les questionnaires ont été analysés et les résultats présentés lors d'une conférence de presse. Ils serviront de base aux futures politiques en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage.

18. Durant la campagne, les activités suivantes ont été organisées :

- des leçons thématiques sur la contrefaçon et le piratage, leurs risques et leurs conséquences pour les jeunes, et les mesures pour contrer ces phénomènes;
- une exposition itinérante sur les produits contrefaits et piratés;
- des vidéos;
- un test visant à distinguer les produits authentiques des produits contrefaits;
- un concours de dessin et de parodie ayant pour thème les conséquences de la contrefaçon et du piratage.

19. Par ailleurs, du matériel de promotion a été utilisé et la campagne a fait l'objet d'une large couverture médiatique.

20. À l'issue de la campagne, un camp d'automne a été organisé pour les étudiants les plus actifs. Le programme du camp comprenait :

- une introduction aux activités de l'AGEPI;
- une discussion sur le piratage avec de célèbres auteurs et artistes de la Moldova;
- une visite de la principale entreprise de produits cosmétiques du pays, afin de mieux faire connaître le processus d'innovation et de développement de l'identité de marque, et une visite d'un studio de télévision afin de faire comprendre la complexité de la création.

21. Une autre campagne organisée par l'AGEPI cherchait à promouvoir la propriété intellectuelle au travers des livres pour enfants. En conséquence, le Ministère de l'éducation a lancé, début 2015, un projet visant à modifier le contenu des manuels scolaires. À cet égard, un groupe de travail a été créé au sein de l'AGEPI, qui a analysé 36 manuels scolaires (en roumain, anglais, français et russe et sur des sujets aussi variés que les mathématiques, la musique, l'art ou l'informatique, entre autres) et a élaboré quelque 300 recommandations afin d'en améliorer le contenu, notamment avec des informations et des données utiles sur la propriété intellectuelle. De ce fait, les enfants se familiariseront dès leur plus jeune âge avec la propriété intellectuelle, reconnaîtront sa valeur et apprendront à la respecter.

22. Au niveau universitaire, toutes les facultés de droit, d'économie ou d'art et tous les instituts techniques prévoient dans leur cursus des cours obligatoires sur la propriété intellectuelle. En outre, le nombre de cours de niveau Master proposés à titre facultatif dans ce domaine et le nombre de sujets de recherche de doctorat portant sur ce thème ne cessent de croître. Cela a été rendu possible par des rencontres régulières avec des professeurs et des administrateurs d'université.

23. S'agissant des activités de formation, l'AGEPI organise chaque année des cours de niveau avancé d'une durée de six mois. Leur but est de renforcer les compétences professionnelles d'au moins 30 experts dans le pays. Par ailleurs, l'AGEPI offre régulièrement des formations aux fonctionnaires des douanes, aux fonctionnaires de police, aux procureurs et aux juges. Ces quatre dernières années, l'AGEPI a organisé chaque année entre 10 et 15 séminaires à l'intention de représentants du secteur public et du secteur judiciaire. Le dernier s'est avéré une tâche difficile, car il n'est pas aisé de convaincre un juge qu'il peut avoir besoin d'une formation. Cela étant, les juges sont aujourd'hui très satisfaits de ces actions et y participent activement.

V. CONCLUSION

24. Les paragraphes ci-dessus décrivent la situation en République de Moldova concernant la stratégie suivie, les objectifs fixés et certaines des principales réalisations atteintes. Ainsi qu'il est indiqué, la stratégie a été mise en œuvre avec succès et les résultats sont visibles. Les principaux objectifs visés étaient :

- la mise en place d'une stratégie en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage;
- la création d'instruments juridiques équilibrés pour lutter contre les atteintes;
- une formation adéquate des pouvoirs publics;
- une coopération facilitée avec les titulaires de droits;
- la communication de messages positifs au grand public;
- la participation de tous.

25. En conclusion, l'AGEPI estime que les offices nationaux de propriété intellectuelle ont un rôle important à jouer dans la création d'un environnement propice au respect et à l'application des droits de propriété intellectuelle. Au moins dans le cas de la République de Moldova, cela s'est avéré concluant.